RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C79C6C76-3D70-4E9E-AAD7-53E33198B4C2

**SOVEMA**
**Société à responsabilité limitée au capital de 586 560 €**
**Siège social : 8 avenue de la Vertonne**
**44120 VERTOU**
**RCS NANTES n°792.603.219**

# ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 2 JUIN 2025
**Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce**

**LES SOUSSIGNES :**

**- La société MARTHI HOLDING,** société à responsabilité limitée au capital de 956.366 euros, dont le siège social est sis 39 rue du Jardin des Amiraux 44330 LA CHAPELLE HEULIN, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 949.409.825, prise en la personne de son gérant, Madame Ariane CHALON, propriétaire de vingt mille cinquante-six (20.056) parts sociales de 10 euros,

**- La société CANA HOLDING,** société à responsabilité limitée au capital de 1.272.469 euros, dont le siège social est sis 52 Ter Rue de la Verrie 44120 VERTOU immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 949.413.041, prise en la personne de son gérant, Monsieur Jérôme DEGRES, propriétaire de vingt-six mille six cent quatre-vingt-cinq (26.685) parts sociales de 10 euros,

**- La société STEM HOLDING,** société à responsabilité limitée au capital de 468.164 euros, dont le siège social est sis 19 rue des Camélias 44140 LE BIGNON, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 949.410.674, prise en la personne de son gérant, Monsieur Mathieu PECUNIA, propriétaire de onze mille neuf cent quinze (11.915) parts sociales de 10 euros,

**Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée désignée en tête des présentes,**

**Ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du code de commerce, de prendre les résolutions suivantes :**

- Transfert de siège social au 30 ROUTE DE LA FONTENELLE 44120 VERTOU ;
- Modifications statutaires
- Pouvoirs en vue des formalités.

## PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident, à compter de ce jour, de transférer le siège social du 8 AVENUE DE LA VERTONNE 44120 VERTOU au 30 ROUTE DE LA FONTENELLE 44120 VERTOU.

## DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » ainsi qu'il suit :

" *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Docusign Envelope ID: C79C6C76-3D70-4E9E-AAD7-53E33198B4C2

*Le siège social est fixé : 30 ROUTE DE LA FONTENELLE 44120 VERTOU*

*Pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés ».*

## TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait à VERTOU
Le 02 Juin 2025

**Signature électronique**
Les signataires conviennent que le présent acte est signé sur support électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil. A cet effet, les signataires ont accepté d'utiliser la plateforme en ligne DOCUSIGN. Ils prennent acte (i) que la signature électronique qu'ils apposent sur le présent acte a la même valeur juridique que la signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.
Les signataires prennent acte, au titre de l'article 1375, al. 4 du Code civil, que l'exigence d'une pluralité d'originaux imposée par l'article 1375, al. 1er du Code civil est réputée satisfaire à l'égard du présent acte signé sous forme électronique conformément aux articles 1367 et suivants du Code civil.
Les Parties reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confère date certaine à la signature des présentes à la date figurant dans l'acte, quelle que soit la date de signature électronique du présent acte

| | |
|---|---|
| **La société MARTHI HOLDING** |  |
| **La société CANA HOLDING** |  |
| **La société STEM HOLDING** |  |